Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID: 014-211404371-20230329-DELIB_2023_045-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

23/03/2023

AFFICHEE LE:

23/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS: 24

VOTANTS: 28

DATE D'AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBERATIONS

30/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

<u>ABSENTS</u>: Dominique MASSA, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS: Dominique MASSA à André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Gilles SEBIRE à Bertrand HAVARD, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Corine RAYMONDE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ANIMATION DE LA VILLE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DELIBERATION N° DELIB/2023/045

RAPPORTEE PAR: Madame Emmanuelle LEPETIT

Signé par : Hélène BURGAT Date : 04/04/2023

Qualité : MAIRE



ID: 014-211404371-20230329-DELIB_2023_045-DE

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder aux associations qui agissent en faveur de l'animation de la ville une subvention de fonctionnement afin de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2023, après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2022 et du budget prévisionnel 2023.

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention totale versée en 2022	Montant proposé pour 2023
A.M.A.C (Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants)	850€	850€
F.N.A.C.A (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	850€	850€
Club de la Joie de Vivre	13 000€	12 500€
Jardins Partagés Mondeville	400€	400€
TOTAL	15 100€	14 600€

Par conséquent,

Après consultation de la Commission Sport, culture, lecture publique et évènementiel du 17 mars 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'ATTRIBUER les subventions ci-dessous aux associations,
- D'AUTORISER Madame la Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour l'Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants (850€)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (850€)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID: 014-211404371-20230329-DELIB_2023_045-DE

Pour le club de la Joie de Vivre (12.500€)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

Pour les Jardins Partagés de Mondeville (400€)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**